



HAL
open science

Les ressorts de l'artisanat en Rhône-Alpes pour faire face à la crise

Samia Ait Tkassit

► **To cite this version:**

Samia Ait Tkassit. Les ressorts de l'artisanat en Rhône-Alpes pour faire face à la crise. 15èmes Journées Internationales de Sociologie du Travail: "Crise(s) et monde du travail", May 2016, Athènes, Grèce. halshs-02068927

HAL Id: halshs-02068927

<https://shs.hal.science/halshs-02068927v1>

Submitted on 15 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

S'il paraît évident que le contexte mondialisé a grandement modifié les rapports entre le local et le global, comment l'artisanat – une des figures traditionnelles du local – a-t-il survécu à ces transformations portant parfois l'empreinte de crises conjoncturelles et structurelles? Qu'en est-il de sa polymorphie en lien avec l'inscription différenciée de ses activités dans le tissu socio-économique? Intuition que le regard porté sur l'artisanat comme objet gagne à être actualisé, particulièrement dans une conjoncture économique difficile qui voit se développer de nouvelles formes du travail et d'indépendance.

Nous proposons de déconstruire ce qu'il se joue dans ce contexte pour l'artisanat en retenant la crise comme entrée analytique. L'artisanat permet d'illustrer l'impact de la crise des marchés financiers sur l'économie réelle, identifiée comme extérieure à la finance et à la bourse.

Cette crise qui imprime une particularité conjoncturelle au matériau de recherche mobilisé. Celui-ci a été collecté entre 2007 et 2010. Il renvoie à notre recherche doctorale menée en immersion au sein de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Rhône-Alpes en bénéficiant d'une bourse CIFRE.

Le corpus de données auquel nous nous référons repose sur trois enquêtes : une enquête qualitative réalisée au sein de la boucherie et de la réparation automobile dans le Rhône ainsi que deux enquêtes quantitatives de grande envergure. La première porte sur l'entrepreneuriat avec 18 700 questionnaires exploitables, administrés entre 2003 et 2010. La seconde, qui porte sur la structure et la dynamique de l'emploi artisanal régional, est une enquête conduite en 2009, ciblant 10 000 entreprises employeuses. Les 2127 chefs d'entreprises qui y ont répondu rendent compte de 12 590 actifs dont 10 463 salariés.

Nous proposons dans cette participation aux journées internationales de sociologie du travail de commencer par définir l'artisanat français à travers une approche historique sous le prisme des crises qui ont modelé sa construction sociale. Ensuite, il s'agira de rappeler quelques éléments qui témoignent de l'ampleur de la crise des marchés financiers amorcée en 2007 et dont l'impact sur l'artisanat en Rhône-Alpes sera étayé à travers les ressorts permettant à celui-ci d'y faire face.

I. L'empreinte des crises sur la construction sociale de l'artisanat français

Avec ou sans crise, l'artisanat français est un objet polymorphe qui demeure en proie au doute concernant sa nature et sa capacité à se maintenir. En effet, dans un contexte marqué par une industrialisation grandissante, l'artisanat a de moins en moins été étudié pour lui-même, donnant l'impression de n'exister que dans l'ombre de l'usine ; considéré à la fois comme une victime de celle-ci et comme la soupape de sécurité sous-tendant le développement industriel contemporain. L'artisanat apparaît alors comme une solution à nombre de problèmes économiques et sociaux qui se posent en France, allant du chômage, à l'échec scolaire en passant par la baisse de la croissance et l'incertitude qui accule le renouvellement du tissu économique.

Les prédictions alarmistes concernant l'avenir de l'artisanat posent la question de l'effacement de la petite entreprise, faisant une part encore plus imposante à la grande.

Inadaptées car trop petites, peu compétitives et en marge des logiques innovantes car sclérosées par des pratiques anciennes – manuelles pour l’essentiel –, les entreprises artisanales françaises survivent-elles tant qu’elles le peuvent, avant de périr? Le paradigme dominant aurait ainsi toutes les raisons de maintenir sa suprématie à travers le triomphe des logiques globalisantes sur celles du « monocalisé ». Mais que penser alors de l’artisanat qui demeure une production « monocalisée » destinée à un marché qui l’est tout autant ?

Il s’agit dans cette première partie de retracer l’évolution du cadre légal qui délimite les contours de l’artisanat en France et les enjeux qui ont contribué à affiner sa définition en revenant sur quelques crises qui ont participé à façonner sa construction sociale.

1. Crise corporatiste et artisanat, entre essor et destruction

En France, la construction sociale de l’artisanat est indissociable de l’ordre corporatiste dont les crises trouvent un reflet certain dans nombre d’éléments qui structurent aujourd’hui encore le fonctionnement de l’artisanat.

Sous l’Ancien Régime, dans une société essentiellement agraire, les corporations étaient des groupements exclusivement urbains (Sewell, 1983, 35), créés par des lettres patentes du roi qui ratifiait les statuts d’un corps qui en avait fait la demande, le transformant en un état juré. La corporation était alors un organe de réglementation, une « *entité légale et institutionnelle* » (Sewell, 1983, 56) articulée autour d’une hiérarchie faite de trois corps qu’étaient les maîtres, les valets/compagnons et les apprentis.

Les corporations entravaient l’accès au statut de maître en allongeant les périodes d’apprentissage obligatoire et de travail des compagnons. Les apprentis, présents – en théorie – en nombre très limité, servaient les maîtres en étant intégrés à leur famille, et ce, jusqu’au terme du contrat les liant. La situation pouvait durer des décennies voire toute la vie sans que l’intéressé ait pu prétendre à la maîtrise (Coornaert, 1989, 213-217). Le passage du statut de compagnon à celui de maître était soumis à des conditions d’acquiescement de droits d’admission élevés et de production de chefs-d’œuvre approuvés par les jurés. Or, les compagnons manquaient de capitaux, libérant ainsi le champ de la maîtrise aux seuls fils des maîtres qui en disposaient.

Prenant conscience des différends les opposant aux maîtres, les compagnons avaient intérêt à former leur propres confréries, parallèles à celles des maîtres et illégales puisque la monarchie ne pouvait leur accorder une quelconque légitimité ; bien au contraire. Or, à la différence des corporations des maîtres qui nécessitaient la ratification royale, les confréries de compagnons pouvaient se multiplier au gré des motifs de réunion et de division. Les scissions ont été à l’origine de rivalités qui ont été fatales à l’ordre clandestin des compagnons.

L’ordre corporatif de métier limitait la liberté sur le marché et c’est en ce sens qu’il devenait urgent de s’en défaire. Il s’agissait pour Turgot, contrôleur général nommé par le roi Louis XVI en 1774, de débrider le système économique en ouvrant l’exercice des métiers à tous, indépendamment de l’obtention de la maîtrise, des techniques de fabrication adoptées, ou encore du lieu de fabrication. Les corporations ont été abolies le 4 août 1789 : la loi Le Chapelier de juin 1791¹ est venue interdire pour un siècle toute association ou coalition professionnelle.

¹ Loi Le Chapelier du 17 juin 1791 relative à l’interdiction des associations professionnelles - Art. 1 : L’anéantissement de toutes espèces de corporations des citoyens du même état ou profession étant une des

L'affranchissement de l'artisanat du poids corporatiste correspond à la réhabilitation des arts mécaniques jusque-là maintenus à un rang inférieur. Pour autant, la fin du corporatisme et avec elle la suppression pour les artisans d'un moyen collectif de défense ne s'est pas déroulée sans heurts ; et ce qu'elle a engendré peut être à l'origine de cette représentation plutôt tenace, d'une population en crise, perçue comme étant sur le déclin (Sewell, 1983).

2. Naissance du néologisme et crise définitionnelle

L'approche historique dévoile une succession de définitions légales qui reflètent le changement de positionnement des artisans et du législateur vis-à-vis de ce qu'est l'artisanat et ce, au gré des enjeux de différenciation qui les animent. Conçue pour être un cadre normatif qui distingue les entreprises artisanales des autres entreprises du champ productif au nom de clivages qui se sont édifiés peu à peu, au gré des enjeux auxquels étaient confrontés les artisans comme groupe économique et social, sous l'influence de l'ancrage territorial, la définition légale de l'artisanat français ne constitue pas un concept faisant l'unanimité.

« *A l'origine, l'artisan est à la fois celui qui exerce un art et une technique* » (Durand et Fremont, 1979, 6). Dérivé du latin *ars, artis*, désignant « l'art », le mot artisanat – contrairement au mot artisan qui aurait eu un usage précoce (Durand et Fremont, 1979, 6) – est récent, bien qu'il corresponde à une réalité ancienne. Jusqu'en 1920, le mot artisanat n'avait encore jamais été utilisé en France. Il le fut en octobre 1920 dans un article politique de Julien Fontègne paru en Alsace dans la Gazette des Métiers (Zarca, 1986, 19).

Si l'existence des artisans est ancienne, le discours sur l'artisanat est pour sa part vieux d'à peine quelques décennies. L'historien Steven M. Zdatny affirme qu'avant la Première Guerre mondiale, la France était dépourvue d'artisanat en tant que mouvement doté d'une conscience politique propre, tout en abritant une « *foule d'artisans* ». Dans son propos, en l'absence d'une impulsion politique fédératrice, la somme mathématique des artisans ne constitue pas l'artisanat sachant que le dimensionnement du groupe constitué était malaisé à cette époque-là.

Les premières définitions de l'artisanat dans la France post-1919 faisaient référence à des ouvriers qualifiés (Zdatny, 1999, 21). Ceux-ci travaillaient de façon effective pour leur propre compte en utilisant leurs propres moyens pour y parvenir.

En 1921, des attributs jusque-là inédits ressortaient de la définition d'Hubert Ley, Secrétaire Général de la Chambre de Métiers de Strasbourg : « *Comme une forme spécifique de production, caractérisée par le travail manuel, un haut degré d'habileté, et l'absence de division du travail. La taille de l'entreprise artisanale ne constituait pas à ses yeux un critère pertinent. Pour Ley, la corporation des petits maîtres-artisans était unie, non par l'intérêt, mais par l'ensemble du mode de vie qui découlait de la profession : par un savoir-faire, corollaire d'un travail non-aliéné, et par une fluidité sociale qui liait maître, compagnon et apprenti, et impliquait l'absence des bornes sociales fixes nécessaires à la formation d'une classe. Au sein de la Profession, c'est la collaboration, et non pas la compétition qui prévalait* » (Zdatny, 1999, 68).

bases fondamentales de la constitution française, il est défendu de les rétablir de fait, sous quelque prétexte et quelque forme que ce soit.

Dès 1922, le souci de se définir s'est nourri d'enjeux politiques et fiscaux. La Confédération Générale de l'Artisanat Français (CGAF), mouvement politique actif qui s'est constitué en 1922, revendiquait des droits particuliers pour les artisans, et ce, d'une voix unifiée qui se faisait entendre au niveau de l'Etat. Tout l'enjeu pour les artisans était alors de se distinguer des commerçants et des autres négociants afin de se soustraire à la taxe sur le chiffre d'affaires à laquelle étaient assujettis les petits patrons aux affaires florissantes. C'est ainsi que, cristallisée autour de trois aspects, la définition des artisans par eux-mêmes s'est précisée. Le premier élément mis en avant était qu'ils « *méritent (...) davantage leur argent, car le "travail" est une forme de revenu plus honnête que le "commerce"* » (Zdatny, 1999, 33). Les arguments suivants venaient compléter le précédent, en soulignant leur implication personnelle dans la production manuelle sans recourir au travail d'autrui, ainsi il ne s'agissait pas pour eux de « *spéculer sur la valeur ajoutée des biens de consommation* » (Zdatny, 1999, 33). C'est depuis lors que la spéculation est juridiquement antinomique de l'activité artisanale.

La vocation première de cette définition née au cœur de mouvements sociaux a été d'être un cadre normatif servant de rempart fiscal aux artisans et justifiant un traitement différencié au sein du système bancaire. Le rapprochement de la situation fiscale de l'artisan de celle d'un ouvrier² n'avait pas été acquis sans contreparties : renoncer à la mécanisation, proscrire le recours intensif aux méthodes commerciales et restreindre l'effectif salarié aux proches avec un apprenti contractuel en plus d'un ouvrier.

Par ailleurs, les luttes – même ponctuelles – menées par les artisans ont permis de sceller un groupe social. Des éléments fédérateurs sous-tendaient la formation de ce collectif à l'instar de la fiscalité. Bien qu'étant une préoccupation commune à l'ensemble des artisans, elle demeurait néanmoins bien insuffisante pour maintenir durablement leur unité. Très vite, les conflits d'intérêt et les divergences politiques ont réintroduit la division dans les rangs. Aussi, la recherche d'une définition faisant l'unanimité avait-elle exacerbé les scissions. Ainsi, de ces oppositions avait émergé un critère de définition pouvant être discriminant : la taille de l'unité artisanale.

Pour Robert Tilledet, l'un des fondateurs de la CGAF, un petit nombre d'aides autour de l'artisan était la seule façon de s'assurer de sa participation personnelle à l'activité en plus de la gestion de ses ouvriers. Parallèlement, les corporatistes, représentés par la Chambre de Métiers d'Alsace, n'accordaient aucun crédit à ce critère.

Ces deux conceptions ont tour-à-tour trouvé leur reflet dans la loi Courtier de 1925 qui donnait une définition marquante par son imprécision quant à la taille, optant pour la conception corporatiste. La conception alsacienne n'aura été qu'une inspiration de courte durée. En 1928, l'Etat avait tranché en faveur des syndicalistes sans être plus précis qu'en 1925. Le Ministre du travail avait défini le maître-artisan en qualifiant sa participation à la production au moyen de 3 adjectifs : courante, constante et effective. La définition de l'artisanat par le nombre maximum d'« assistants » apparaissait comme nécessaire aux yeux du Ministre qui souhaitait traiter cette problématique de la taille en lien avec la nature du métier exercé.

En 1931, le sénateur Courtier avait affiné la définition de l'artisanat sans indiquer ce qu'il entendait par limite supérieure, en revanche, la loi telle qu'elle a été promulguée le 27 mars 1934 fixait un maximum établi à 10 compagnons par maître-artisan.

² L'artisan relevant des métiers de l'alimentation était exclu de cette conception fiscale de l'artisanat.

L'évolution des contraintes limitatives témoigne des enjeux qui entourent l'effort de définition de l'artisanat. Or, ces définitions ne s'attachaient pas à rendre compte de l'artisanat mais plutôt de lui créer un cadre normatif. Ainsi, la taille était un critère de définition fiscale et bancaire permettant aux artisans d'accéder à certains avantages en renonçant au développement de leur structure.

La définition de l'artisanat en vigueur en France aujourd'hui renvoie à la loi du 5 juillet 1996 et au décret n° 98-247 du 2 avril 1998 qui fixe dans son annexe la liste des activités relevant de l'artisanat :

« Doivent être immatriculées au Répertoire des métiers les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de dix salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État ».

Dans cette définition, la vision limitative de l'artisanat demeure présente bien qu'assouplie ; la taille des entreprises artisanales est désormais évolutive sous certaines conditions, dans le cadre d'une disposition légale dite droit de suite.

L'approche historique met en lumière les étapes de la construction de l'artisanat contemporain en France. Qu'en est-il de sa résistance à la crise ?

II. De crise en crise jusqu'à cette crise ?

Avant de rendre compte des résultats de l'approche conjoncturelle de l'artisanat employeur en Rhône-Alpes en essayant d'étayer l'assise de sa réputation en termes de résistance face à la crise, nous proposons de revenir ici sur le contexte particulier qui imprime au matériau de recherche mobilisé ses spécificités.

Notre accès au terrain de recherche a été marqué par la crise des prêts immobiliers à risque dite crise des «subprimes», déclenchée par l'éclatement d'une bulle spéculative aux Etats-Unis en 2007. Les banques mais aussi des millions de ménages américains étaient aux portes de la faillite alors que l'inquiétude sur les marchés financiers ne cessait d'enfler dévoilant une importante panne de la confiance à tous les niveaux³. Les Etats-Unis n'ont pas pu la contenir et éviter aux économies associées à la leur de vaciller, bien au contraire.

La crise du système globalisé a eu des effets qui se sont enchaînés. La France n'a pas tardé à être concernée⁴ par le repli de la consommation ; les prix des matières premières ont flambé y compris ceux du pétrole ; la baisse de l'emploi enregistrée pour la première fois depuis 2003. L'euro a décéléré et les banques ont été généreusement soutenues par l'Etat français pour éviter qu'elles soient mises à mal voire anéanties.

Dans les Echos du 11 août 2008, l'éditorialiste tentait de garder de l'espoir face au drame qui semblait se profiler : « (...) *il n'est pas exclu que les Etats-Unis parviennent à panser leurs plaies et les Européens à reprendre leur souffle* ». L'INSEE parlait de «croissance qui cale ». Dès la mi-août 2008, tous les moteurs de la croissance semblaient à l'arrêt⁵. La France était sérieusement menacée par la récession pour la première fois depuis 1993, selon La Tribune du 8 octobre 2008.

³ « Les Etats-Unis au chevet de Wall Street », *Liaisons sociales* n°212/2008, 1/10/08, source : *Le Figaro*, 27-28/09/2008.

⁴ *Le Monde*, 15/08/2008, *L'Usine nouvelle*, du 28/08/2008, *Alternatives économiques* 09/2008.

⁵ « Le spectre de la récession », *Liaisons sociales*, n°192/2008, 3/09/2008, sources : *Le Monde*, 15/08/2008, *L'Usine nouvelle*, 28 août 2008, *Alternatives économiques*, septembre 2008.

En Septembre 2008, le spectre de la récession menaçait aussi bien la France que l'Allemagne, l'Italie et le Japon⁶, comme une démonstration de la puissance des liens d'interdépendance au sein du système économique et politique international.

Un fort ralentissement de la demande intérieure a été enregistré dans de nombreux pays industriels. En novembre 2008, la résistance de la consommation des ménages français⁷ a permis de différer le moment de l'entrée officielle en récession économique. Celle-ci fait l'objet d'une définition stricte : par convention, les économistes ne parlent de récession que lorsque le recul de l'activité a été constaté durant deux trimestres consécutifs. Il y a eu beaucoup d'hésitation quant à la description des événements en ces termes car le simple fait d'en parler peut déclencher un processus d'anticipations négatives qui pourrait freiner davantage l'activité et casser le moral des consommateurs et des entreprises⁸.

La résistance de la consommation et le rebond de l'investissement des entreprises, notamment des petites et moyennes entreprises (PME) qui ont bénéficié du soutien de l'Etat avec près de 20 milliards d'euros pour des prêts, n'ont pas empêché que l'industrie française soit touchée selon Véronique le Billon, propos rapportés par Les Echos du 12 novembre 2008. Toutefois, elle ne l'a pas été de façon homogène et certains secteurs de l'économie réelle l'ont été plus que d'autres : « Premiers secteurs touchés : la construction, l'immobilier et, dans une moindre mesure, l'automobile (...) »⁹.

En France, le 15 mai 2009, l'INSEE a annoncé le recul de 1.2% du produit intérieur brut (PIB) au 1^{er} trimestre 2009 qui inscrit l'économie du pays dans la récession puisqu'au 4^{ème} trimestre 2008 le PIB français avait déjà enregistré une décroissance de 1.5%.

Dès janvier 2009, les chiffres du chômage ont entrepris leur ascension alarmante : +2.2% en un mois entre décembre 2008 et janvier 2009 et +11.4% en un an¹⁰. En mars 2009 : +2.7% en un mois et +22.1% en un an. En mai 2009, Pôle emploi et la DARES ont annoncé que le nombre total de demandeurs d'emploi a franchi la barre des 4 millions (4 003 500).

Les médias n'ont pas pu s'empêcher de faire référence à la crise de 1929, sauf que cette crise-ci semblait bien pire : « plus aiguë que celle de 1929, parce que planétaire »¹¹. La tâche d'huile s'est étendue plus largement et plus rapidement qu'en 1929 avec des effets foudroyants sur l'économie réelle en raison du caractère décloisonné des marchés comme l'explique Jacques Attali au Figaro magazine du 11 octobre 2008.

Face à la crise de 1929, l'économie française avait résisté en s'appuyant sur ses atouts. A la différence des économies allemande et américaine, le tissu économique français était fait de quelques grands groupes et de nombreuses petites structures (Perrin, 2007).

⁶ Op. cit.

⁷ « La France n'est pas encore en récession », *Liaisons sociales*, n°246/2008, 19/11/08, source : *Libération* 15-16/11/08.

⁸ « Le spectre de la récession », *Liaisons sociales*, n°192/2008, 3/09/2008, sources : *L'Express*, 28/08/2008.

⁹ « La crise frappe l'économie réelle », *Liaisons sociales*, n°228/2008, 22/10/08, source : *Le Nouvel Observateur*, 16/10/2008.

¹⁰ « Malgré la crise, les réformes continuent », *Liaisons sociales – Le survol de 2009*, n°03/2010, 6/01/2010, p.2.

¹¹ « Crise financière : la panne de la confiance », *Liaisons sociales*, n°222/2008, 15/10/2008.

En ne sombrant pas dans la crise de 1929, cette spécificité que partageait la France avec l'Italie et le Japon – entre autres – avait donné une certaine image positive de l'entreprise artisanale qu'il s'agissait désormais de défendre, chiffres à l'appui.

Ainsi, le Registre des Métiers a été mis en place en 1936, 17 ans après l'établissement du registre de commerce, marquant la reconnaissance publique de l'artisanat (Perrin, 2007, 19). Le dénombrement des artisans et de leurs entreprises permettait pour la première fois d'appréhender la place de l'artisanat dans l'économie française en dépit des biais statistiques qu'il pouvait y avoir, et ce, dès 1938 : 730 000 artisans étant le premier chiffre officiel de l'artisanat français (Perrin, 2007).

Le regard historique s'avère riche d'enseignements: réputé réagir avec décalage aux effets du marché dont les conséquences finissent par l'infiltrer, l'artisanat semble bien résister aux crises (Amar, 1988 et Zdatny, 2005). Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les résultats de l'enquête menée en juin 2009 auprès de l'artisanat employeur en Rhône-Alpes dénotent un ralentissement de l'activité bien que le secteur ne réagisse pas de façon uniforme à la conjoncture économique ; mais plutôt avec des variations d'intensité suivant la nature de l'activité et la taille de l'entreprise. Globalement, le recours durant les 12 mois précédant l'enquête aux heures supplémentaires – 63% des entreprises dont 34% de façon régulière – et au travail intérimaire – 20% des entreprises dont 3% régulièrement – en comparaison avec la période de 12 mois suivant l'enquête a baissé respectivement de 22% et de 45%, toutes les activités confondues, s'établissant respectivement à 49% et à 11%. Les chiffres recueillis montrent que 73% des entreprises utilisatrices des heures supplémentaires durant les 12 mois précédant l'enquête, comptaient poursuivre cette pratique et que 46% des entreprises utilisatrices du travail intérimaire ont prévu d'y recourir durant les 12 mois à venir. Transparaît un maintien global des tendances avec une modération de leur amplitude.

10% des répondants pensent recourir au chômage partiel durant les 12 suivant l'enquête. Pour illustrer les disparités sectorielles, notons que cette proportion est de 7% dans la réparation automobile ; alors qu'elle est nulle au sein de la boucherie où la tendance n'est pas à la rétractation en matière de recours futur au travail intérimaire envisagé par 10% des répondants, soit un point de plus par rapport à la période antérieure. Il est difficile d'interpréter ces résultats. Sont-ils le reflet d'un niveau d'activité stable en dépit de la crise ou plutôt celui d'une difficulté d'anticipation et de projection de la part des répondants ? Le terrain qualitatif permet de mieux appréhender ces chiffres.

La crise touche de manière différenciée les sous-secteurs de l'artisanat. Elle intervient comme un accélérateur de l'extinction de certaines activités qu'elle foudroie alors même que d'autres tirent leur épingle du jeu voire profitent – durant un temps au moins – du contexte conjoncturel. Ainsi, si la fréquentation n'a pas chuté au sein des boucheries observées, le panier moyen a été en revanche revu à la baisse.

Du point de vue de l'emploi, durant les 12 mois précédant l'enquête, dans une entreprise sur deux, au moins un départ a été enregistré.

Cet important mouvement fait écho à l'important taux de sortie relevé dans les chiffres DADS fournis par l'INSEE pour l'année 2005 et 2007 et qui touche plus de 130.000 salariés. Les résultats de l'enquête permettent de qualifier ces sorties.

Il s'agit le plus souvent de fins de CDD au sein de 24% des entreprises répondantes et de démissions constatées au sein de 21% des entreprises employeuses ayant répondu à l'enquête.

La taille de l'entreprise artisanale pèse sur son rapport au recrutement : les plus grandes entreprises artisanales sont – sans surprise – plus exposées que les petites aux mouvements sortants ; elles sont aussi plus nombreuses à avoir cherché à recruter de nouveaux salariés.

Par ailleurs, si 18% des chefs d'entreprises qui ont licencié un ou plusieurs salariés durant les 12 mois précédant l'enquête comptaient licencier à nouveau, soulignons que parmi les entreprises ayant enregistré au moins un départ durant cette période (soit 50% des entreprises interrogées), 57% ont cherché à recruter ; 18% des entreprises à l'effectif salarié stable durant les 12 mois précédant l'enquête ont tenté de l'augmenter en cherchant à recruter et 46% des entreprises ayant recruté durant les 12 mois précédant l'enquête prévoient de recruter à nouveau. L'optimisme l'emporte bien que la majorité des recrutements soient manifestement des remplacements de salariés permettant à l'emploi artisanal de se maintenir.

En dépit de la tendance au léger repli que dépeignent ces chiffres, en juin 2009, l'avenir est décrit avec optimisme pour 63% des entreprises artisanales employeuses. Est-il naïf de rester positif dans ce contexte-là ou y a-t-il des raisons de croire en un avenir prometteur?

III. Les ressorts de l'artisanat pour contrer la crise

Quels sont les ressorts qui permettent à l'artisanat de faire face à la crise et qui pourraient justifier cette forme de résistance de la part de l'entreprise artisanale constaté par l'historien Steven Zdatny et d'autres.

Les métiers de l'artisanat ne sont pas affectés uniformément par la crise. Leur ancrage territorial et leur hétérogénéité qui se décline en 511 codes d'activité qui engendrent leur inscription transversale dans le système productif, contribuent à la différenciation des situations. Les velléités de généralisation se heurtent vite à leur limite lorsqu'il s'agit d'un objet recouvrant des situations aussi diverses. Pour autant, nous pouvons dire que l'artisanat semble absorber lentement l'onde de choc grâce notamment à son extériorité vis-à-vis de la finance et de la bourse, sans s'y soustraire totalement. La non-spéculation et le maintien des aspects commerciaux à leur plus faible niveau ainsi que le recours en priorité aux fonds propres pour le financement des activités contribuent à tenir les artisans à l'écart de la crise économique, pour un temps tout au moins.

Cela étant dit, et bien que l'arsenal juridique français se dresse en garde-fou, la crise peut conduire à la détérioration des conditions d'emploi et à celle des conditions de travail. Aussi, les moyens que se donnent les entreprises artisanales pour ne pas disparaître peuvent-ils les conduire dans l'informalité du travail, dans l'invisibilité du travail notamment des conjoints, ainsi que dans la précarisation des situations salariales...

Par ailleurs, l'ancrage local des entreprises apparaît comme un gage de stabilité partielle des marchés de proximité et un élément clé de la relation entre l'organisation artisanale et son marché. La proximité marchande permet à l'entreprise d'exister sur le marché local en dépit d'une capacité de production limitée.

Il ne s'agit pas ici de suggérer la toute puissance de l'entreprise artisanale et de l'artisanat face à la crise.

La petite taille de ces entreprises et leur marginalité dans les travaux sociologiques et économiques, en dépit d'un récent regain d'intérêt pour ces structures, les condamnent à des analyses trop rapides pour être pleinement pertinentes. Il est plutôt question ici de donner un éclairage sur les moyens que mobilisent les entreprises artisanales en Rhône-Alpes – consciemment ou non – pour contrer la crise. Nous distinguons deux niveaux – morphologique et structurel – pour rendre compte de ces ressorts, inscrits dans le génome de l'artisanat.

1. Les remparts morphologiques de l'entreprise artisanale pour faire face à la crise

Quelles sont donc ces entreprises qui tiennent tête à la crise ? La description proposée de l'entreprise artisanale a pour objectif la mise en évidence des moyens lui permettant de faire face à la crise.

Les résultats de l'enquête menée en Rhône-Alpes auprès de l'artisanat employeur permettent de dresser le profil de ces structures. L'entreprise artisanale s'y révèle être une unité productive où le prescriptif, le formel et le standard ne régissent pas le rapport au travail, à l'organisation et le rapport au marché. Elle réunit un collectif de travail constitué d'un petit groupe de 4.8 salariés en moyenne, essentiellement des hommes – avec une proportion de 65% soit 35% de femmes. Ces salariés ont près de 7 ans d'ancienneté au sein de l'entreprise et 35 ans en moyenne. Ils se consacrent principalement à la fonction de production qui occupe 78% des effectifs salariés contre 13% pour la fonction administrative et 9% pour la fonction commerciale. L'entreprise artisanale est dirigée par un homme dans 82% des cas. 46 ans en moyenne, ces dirigeants sont formés – 89% sont titulaires d'une qualification technique certifiée par un diplôme – et cumulent un peu moins de 20 ans d'ancienneté dans leur métier. Le collectif de travail au sein de l'entreprise artisanale en Rhône-Alpes réunit des apprentis qui représentent 12% de l'effectif salarié, des ouvriers qui représentent 52% des effectifs dont la majorité sont des ouvriers qualifiés, des employés qui représentent 25% des salariés ; 5% sont des techniciens et agents de maîtrise et 6% sont des cadres ; en plus du concours de la conjointe à l'activité qui varie selon la nature de cette dernière.

En nous appuyant sur les résultats du terrain ethnographique mené au sein des entreprises de la boucherie et de la réparation automobile dans le Rhône, des spécificités de l'entreprise artisanale apparaissent comme pouvant constituer un rempart face à la crise. Nous les rassemblons en deux ensembles : le premier renvoie au fonctionnement de l'entreprise artisanale du point de vue du travail et de l'organisation, tandis que le second renvoie au rapport au marché.

Le premier ressort dont dispose l'entreprise artisanale tient à la manière dont s'y réalise le travail. Le fonctionnement de l'entreprise artisanale repose sur ce qui s'apparente à une division *ad hoc* du travail. Cela signifie que la division du travail est définie dans un ajustement aux situations concrètes de production et marchande, en tenant compte de la compétence et de la subjectivité des membres du collectif de travail. Cette adaptabilité constitue une force pour l'entreprise face à un contexte incertain particulièrement en temps de crise.

Il ne s'agit pas non plus de se réinventer une organisation du travail chaque jour. En effet, le travail à plusieurs sur le mode de la coopération amène une mutualisation des manières de faire qui produit un stock de possibilités de travail et d'organisation. Ces routines cristallisent la dimension ancrée de la division du travail tout en admettant une redéfinition *ad hoc* de celle-ci. Ainsi, ces routines relèvent d'une production collective, normative, qui se distingue à la fois des aspects formels et de l'informalité. Elles sont complétées localement par des ajustements créatifs assurant la flexibilité du

fonctionnement de l'organisation artisanale et l'adaptabilité du travail (cf. « *ajustement localisé* » (Bidet, 2011, 140)).

L'organisation de l'entreprise artisanale n'est pas figée comme en témoigne l'absence d'une formalisation poussée des prescriptions. Cette absence est contrebalancée par la prégnance d'une injonction d'autonomie visant les travailleurs. Cette injonction d'autonomie dans le travail apparaît comme un moteur du rapport au travail dans l'artisanat et impulse une forme d'urgence dans l'appropriation des normes professionnelles. Ces normes, principalement non-écrites, servent d'ancrage aux pratiques du métier et, plus localement, aux routines de travail qui s'y adossent. Elles s'acquièrent au fur et à mesure de l'immersion dans le travail, au contact de pairs. Tout l'enjeu d'un apprentissage réussi est de se les approprier.

Il apparaît que dans l'artisanat les normes professionnelles portent en leur sein des conditions de leur propre dépassement, donnant ainsi de la souplesse dans la réalisation du travail. En effet, l'intériorisation des normes professionnelles n'exclut pas que celles-ci fassent l'objet d'une réinterprétation à travers la négociation par le travailleur de la frontière entre s'y conformer et s'en écarter en étant créatif, afin de coller au mieux aux situations de production et aux situations marchandes ; mais aussi pour libérer l'artisan-chef d'entreprise de ses prérogatives d'encadrement. Ainsi, derrière cette injonction d'autonomie se cache un souci d'efficacité encore plus important en temps de crise.

Le second ressort mobilisable par l'entreprise artisanale consiste en la frontière poreuse entre le dehors et le dedans. L'immersion dans le réseau de relations qui constitue le marché et le circuit court de la prise de décision confèrent à l'entreprise artisanale la possibilité d'adapter son activité dans un ajustement au plus près des besoins du marché. La dimension relationnelle et la dimension personnelle du travail qui se dissolvent dans l'offre, posent la question de la nature de l'échange marchand dans l'artisanat. Il ressort du terrain que le rapport personnalisé entre les acteurs imprime à la transaction des effets qui excèdent la simple expérience du marché et qui servent la captation des clients. Des stratégies relationnelles se révèlent dans la boucherie et de la réparation automobile comme des remparts face au risque d'échec du marché. Pour les bouchers par exemple, l'ancrage relationnel local et l'hypermnésie marchande comme stratégie marchande consiste à être réceptif à différents indicateurs qui peuvent avoir un impact sur la nature et le volume de la demande. Cela permet d'ajuster l'offre et d'optimiser la situation marchande. Du point de vue du rapport concurrentiel, le principal résultat de la recherche menée consiste en un rapport de complémentarité qu'entretiennent les artisans dans la boucherie et la réparation automobile au sein de leur groupe professionnel respectif et qui s'apparente à une mise en commun ponctuelle des ressources de façon à maintenir voire accroître collectivement le niveau de captation de la clientèle.

La recomposition du contenu du travail pour coller au marché et l'adaptabilité du travail collectif aux situations concrètes de production et de marché renvoient aux marges, repérables au niveau microsocial, dont dispose l'entreprise artisanale pour ajuster au mieux son activité. La recomposition du travail est inscrite dans le fonctionnement ordinaire de l'entreprise, elle n'est pas associée exclusivement à des situations d'adaptabilité forcée que peuvent induire les situations de crise.

Qu'en est-il du niveau macro-social ?

2. Les remparts structurels de l'artisanat pour faire face à la crise

Le terrain donne à voir une complexité qui est à la fois enthousiasmante à explorer et difficile à cerner ; l'enjeu étant d'étayer la complexité de l'artisanat comme objet sans en dénaturer l'essence et la dynamique.

Nous proposons de décrire, dans ses grandes lignes, le fonctionnement macro-social de l'artisanat, en tenant compte de l'évolution du groupe social et de sa capacité d'absorption de populations diverses. L'approche en ces termes met en avant la dynamique du secteur et offre l'opportunité de mettre le doigt sur les mécanismes qui contribuent à protéger l'artisanat en Rhône-Alpes de la crise ; dévoilant des remparts structurels qui ne sont pas mis en place en réaction à la crise. Ceux-ci fondent en revanche le fonctionnement ordinaire de l'artisanat.

Comment l'artisanat se maintient-il alors qu'une partie de ses actifs change, se déplace voire disparaît ? Qu'est ce qui rend ce maintien possible ?

Transparaissent de l'approche dynamique de l'artisanat au niveau macro-social deux tendances interdépendantes que sont sa cohésion et son élasticité. On reconnaît sous cette formulation et les termes qu'elle mobilise l'inspiration de Georg Simmel (1898) et de son texte « Comment les formes sociales se maintiennent ». Schématiquement, la combinaison des deux tendances assure la stabilité de l'artisanat au niveau macro-social.

Amorcée par l'apprentissage et le salariat comme voies de transmission des savoir-faire de métier, dans un processus « lent et progressif », la socialisation professionnelle qui sert d'ancrage à l'identité collective et de support à la cohésion de l'ensemble des actifs. Elle assure l'uniformité des comportements via la diffusion des normes professionnelles et compense la forte mobilité des actifs.

Ce qui est en jeu est le maintien de l'artisanat comme catégorie sociale. Les nouveaux arrivants comme les anciens restent suffisamment longtemps pour que les seconds assurent la socialisation professionnelle des premiers. Concrètement et en prenant appui sur les résultats chiffrés de la recherche menée, l'ancienneté moyenne des salariés au sein de l'entreprise et celle des patrons dans leur métier qui sont respectivement de près de 7 ans pour les premiers et de près de 20 ans pour les seconds suggèrent qu'il reste suffisamment d'actifs expérimentés suffisamment longtemps pour transmettre leur savoir-faire et les normes professionnelles aux nouveaux arrivants qui restent en moyenne suffisamment longtemps pour apprendre le métier. La centralité du métier artisanal imprègne le rapport au travail, le rapport à soi et aux autres. Aussi, les interactions qui naissent notamment dans les situations de mouvement permettent-elles de constituer un réseau professionnel concret.

L'inscription dans une temporalité longue donne à l'artisanat la stabilité qui contribue à son maintien, et ce, en dépit du mouvement des actifs qui n'est pas symptomatique d'un dysfonctionnement malgré son ampleur (une entreprise sur deux est concernée). Ce mouvement traduit une régulation que façonnent les stratégies des employeurs ainsi que celles des salariés et qui entretient la petite taille de l'entreprise artisanale.

La cohésion active un mécanisme de protection. Nous illustrons ce propos à travers le cas de l'avènement de l'auto-entrepreneuriat en France en 2009 et la montée au créneau des gens de métier. Une situation où l'artisanat s'est retrouvé à lutter contre le risque de sa propre dissolution et à défendre sa cohésion en mobilisant les moyens institutionnels dont il est doté : syndicats professionnels et réseau consulaire.

L'auto-entrepreneuriat constitue un statut défini par l'État dans le cadre de l'exercice de ses missions régaliennes notamment de lutte contre le chômage à travers le renouvellement des dispositifs de promotion de l'entrepreneuriat individuel en place. L'artisanat bénéficie d'une visibilité sociale et d'une légitimité symbolique qui justifient que ses membres puissent se défendre face aux menaces extérieures au nom du statut qui lui est reconnu. La volonté de défendre son autonomie, son monopole, ses intérêts et de se préserver de la concurrence s'est incarnée dans la fermeté et la diligence du soulèvement de l'artisanat face à l'auto-entrepreneuriat témoignant de sa pugnacité à protéger le territoire qu'il contrôle pour se prémunir du risque de concurrence déloyale émanant de ces nouveaux créateurs d'entreprises.

Le second mécanisme qui se dégage au niveau macro-social et qui sert de rempart à l'artisanat face à la crise est son élasticité.

Bernard Zarca (1986), Steven Zdatny (1999) et Cédric Perrin (2007) décryptent dans leurs travaux les raisons de l'absence pour l'artisanat français d'un concept unifié et soulignent la difficulté qu'éprouvent les artisans à se définir eux-mêmes en raison de l'élasticité de leur identité sociale et de leur conscience de soi doublement négative qui fait qu'ils ne se considèrent ni ouvriers, ni patrons (Zdatny, 1999 ; Zarca, 1986).

« *La "crise d'identité permanente" de l'artisanat, illustrée par la récurrence du débat sur sa définition, tient non seulement à la diversité des intérêts économiques, mais aussi au rythme très inégal de déclin des cultures de métier.* » (Zarca, 1988, 273). Elle serait, selon l'auteur, entretenue par la grande hétérogénéité des profils et des situations. Des entreprises individuelles ou des sociétés, employeuses ou non, durables ou éphémères, dirigées par des individus dont les trajectoires professionnelles et les modalités d'appropriation de leur métier marquent leur singularité et dont le « (...) geste n'est pas celui d'une machine qui gagne en précision ce qu'elle perd en identité » (Zarca, 1988, 250).

Ce que Bernard Zarca tient pour une crise d'identité n'en est pas une pour Claude Dubar (2002). Celui-ci reproche à l'expression « *crise des identités* » de renvoyer à des situations disparates allant des difficultés d'insertion professionnelle des jeunes à la montée des exclusions sociales en passant par le malaise que peuvent susciter les changements sociaux (Dubar, 2002, 15). La lecture de Zarca en termes d'émergence d'intérêts économiques et de déclin des cultures est peut-être moins structurante qu'il n'y paraît à première vue. Il est possible que l'unité des artisans ne soit pas inscrite là où l'auteur la situe et l'analyse en termes de groupe d'intérêt et de groupe de culture. Il s'agit là du principal point de discordance entre Bernard Zarca et François Gresle. Ce dernier accorde peu de crédit à l'analyse développée par Zarca dans sa thèse (1983) et qui privilégie selon lui les divisions conventionnelles au détriment de l'indépendance caractéristique des artisans (Gresle, 1993, 42).

La divergence entre l'approche de Gresle et de Zarca est symptomatique de la difficulté à rendre compte de l'artisanat à travers un concept unifié voire un modèle ; une entreprise à laquelle s'est attelé le sociologue américain Richard Sennett dans ses récentes recherches ([2008] 2010).

L'élasticité sociale évoquée pour décrire l'identité des artisans renvoie à la souplesse qui leur permet de voguer entre deux positions de classes, se reconnaissant dans l'une et dans l'autre, en étant les deux et ni l'une ni l'autre à la fois. La description de la classe moyenne que formule Georg Simmel ([1898] 1981) en termes d'élasticité de la forme sociale que nous reprenons pour décrire le fonctionnement de l'artisanat apporte un ancrage théorique concernant cette souplesse.

Sur le terrain, ce caractère élastique se révèle dans la manière dont sont assimilés les individus par l'artisanat. L'ouverture de l'artisanat et sa capacité d'absorption des actifs se lisent dans la variabilité des trajectoires professionnelles qui s'y croisent, soulignée notamment par Caroline Mazaud (2013). Ainsi, la taille des entreprises artisanales est structurellement entretenue par le brassage continu entre les populations de demandeurs d'emploi, de salariés qui entrent et sortent de l'artisanat et d'indépendants dont les entreprises sont pérennes et les « essayistes ».

Le va-et-vient entre les positions de salariés et d'indépendants qui a, de tout temps, été constaté et consigné dans de nombreux travaux (Leborgne, Lafont, 1974 ; Mayer, 1977 ; Zarca, 1993 ; Gresle, 1993) et qui s'explique en partie par la faiblesse des barrières à l'installation, suggère la perméabilité des frontières entre ces statuts. La mobilité des salariés de l'artisanat s'explique par des stratégies individuelles liées à un enjeu d'employabilité sur le marché du travail qui justifie l'ampleur du mouvement et sa déconnexion de la stabilité des relations salariales dans lesquelles sont inscrits des protagonistes. A moyen et long terme, le mouvement s'inscrit dans la trajectoire du salarié comme une expérience supplémentaire faisant primer l'expérience dans le métier sur l'expérience au sein d'une entreprise, ce qui encourage la mobilité. Le corollaire de la situation de mouvement sur le marché travail artisanal consiste pour les patrons en l'absence de garanties quant à la stabilité des actifs. Rappelons toutefois que ces employeurs disposent en théorie d'une réserve d'actifs à l'extérieur de leur entreprise. Ceux-ci sont formés par autrui et potentiellement mobiles, susceptibles d'intégrer leur entreprise et d'y rester suffisamment longtemps puisqu'en dépit de l'important taux de rotation des salariés, l'ancienneté moyenne au sein de l'entreprise demeure satisfaisante, de près de 7 ans selon les résultats de l'enquête.

Par ailleurs, la volonté de créer son propre emploi apparaît comme une tendance lourde qui n'est pas sans conséquence sur l'artisanat, et pour cause : 69% des candidats à l'installation dans l'artisanat en Rhône-Alpes entre 2003 et 2010 ont prévu de démarrer leur activité sans salarié et autour de 40% de ces porteurs de projet d'installation Alpes ont prévu de lancer leur affaire avec moins de 7500 €. Il en découle que la concrétisation des projets d'installation des uns a pour conséquence de « vider » les entreprises et de maintenir leur effectif moyen à un faible niveau. Cela dit, le droit de suite comme disposition légale encourage la tendance inverse : la recomposition interne des entreprises puisque celles-ci sont invitées, sous certaines conditions, à grossir en développant la salarisation sans renoncer à leur qualité artisanale.

Le rempart structurel aidant à résister face à la crise tient au fait que l'artisanat s'alimente en actifs aussi bien en dehors de lui-même qu'en interne, aux niveaux les plus bas comme les plus élevés de la qualification. Il fonctionne sur un ajustement des acteurs les uns aux autres. Il ne subit pas de contraintes particulières ni de forte régulation qui entraveraient la circulation des actifs. En ce sens, il se présente comme un marché ouvert, avec néanmoins une légère tendance à la clôture qui s'incarne à deux niveaux : d'une part, au niveau de l'accès à l'apprentissage, sans que ce ne soit là une régulation concertée et maîtrisée des flux ; et d'autre part, la tendance à la clôture intervient en lien avec la définition légale des artisans et vise à protéger l'artisanat des assauts extérieurs.

En temps de crise, l'artisanat incarne un véritable espoir et une ressource certaine pour la reconstruction de l'économie car l'activité artisanale n'est pas vouée à être délocalisée et encore moins à être happé par la sphère financière. Elle est ancrée localement, dans l'économie réelle et participe pleinement à dynamiser le tissu économique local. Quand l'artisanat se meurt, il laisse derrière lui l'espoir de renaître de ses cendres.

Bibliographie

- Ait Tkassit Samia (2015), *Formes et dynamique de l'artisanat français – Une sociologie de l'entreprise artisanale et du marché professionnel*. Université Lumière Lyon 2. Thèse soutenue le 29 octobre 2015.
- Bidet Alexandra (2011), *L'engagement dans le travail. Qu'est ce qu'un vrai boulot?*, Paris, PUF, Collection Le Lien Social.
- Coornaert Emile (1989), *Les corporations en France*, Ivry-sur-Seine, Editions ouvrières, pp. 213-217.
- Dubar Claude ([1991] 2002), *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 3^{ème} Edition.
- Durand Marc et Jean-Paul Frémont (1979), *L'artisanat en France*, Paris, PUF, Que sais-je ?
- Gresle François (1993), « La notion de classe moyenne indépendante. Un bilan des travaux » *Vingtième Siècle d'histoire*, n°37, janvier-mars 1993, pp. 35-44.
- Jaeger Christine (1982), *Artisanat et capitalisme. L'envers de la roue de l'histoire*, Paris, Payot.
- Mazaud Caroline (2013), *L'artisanat français. Entre métier et entreprise*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection Le Sens Social.
- Perrin Cédric (2007), *Entre glorification et abandon – L'état et les artisans en France 1938-1970*, Paris, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi.
- Sennett Richard ([2008] 2010), *Ce que sait la main. La culture de l'artisanat*, traduction française de Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Albin Michel.
- Sewell William H. ([1980] 1983), *Gens de métier et Révolution – le langage du travail de l'Ancien Régime à 1848*, traduction française de Jean-Michel Denis, Paris, Editions Aubier Montaigne.
- Simmel Georg ([1898] 1981a), « Comment les formes sociales se maintiennent », in : Simmel *Sociologie et épistémologie*, Paris, PUF, pp. 71-109.
- Zarca Bernard (1983), *Survivance ou transformation de l'artisanat dans la France d'aujourd'hui*, Thèse de doctorat, Institut d'études politiques Paris.
- Zarca Bernard (1986), *L'artisanat français : du métier traditionnel au groupe social*, Paris, Economica.
- Zarca Bernard (1988), « Identité de métier et identité artisanale », *Revue française de sociologie*, vol. 29, n° 2, pp. 247-273.
- Zdatny Steven M. (1999), *Les artisans en France au XX^e siècle*, Paris, Editions Belin, Collection: Histoire et société – Temps présents.